

Les hiérarchies relatives entre massifs se conservent entre 2000 et 2010 : le Jura et le Massif Central sud (même s'il se tasse un peu en 2010) restent ceux qui ont bénéficié le plus de DJA proportionnellement au nombre d'exploitations, tandis que c'est dans les Alpes,

la Corse et surtout le massif vosgien qu'on s'installe le moins avec la DJA (tableau 78). Les constats sont semblables si on considère seulement les exploitations conduites par des exploitants âgés de moins de 40 ans.

Tableau 78
Exploitations de montagne avec DJA en 2000 et 2010 selon les massifs

En % du nombre d'exploitations	Avec DJA dans les 12 dernières années pour le chef ou un des coexploitants		En % des exploitations conduites par un chef < 40 ans	
	2000	2010	2000	2010
			%	
Vosges	8,6	8,1	32,1	42,5
Jura	26,6	25,3	70,2	76,4
Alpes	12,5	13,9	50,3	63,8
Alpes du Nord	12,0	14,1	47,7	61,3
Alpes du Sud	13,5	13,6	55,6	68,8
Massif Central	19,9	17,8	64,0	72,9
Massif Central Nord	18,8	17,8	60,4	72,0
Massif Central Sud	21,7	17,9	69,9	74,5
Pyrénées	15,1	15,5	59,3	71,7
Corse	12,9	12,7	47,3	68,2

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

7. Approche combinée multicritères : une typologie des exploitations croisant systèmes de production, dimension et activités des ménages

Le tableau 79 propose une typologie des exploitations de montagne basée sur une association de critères relatifs à leurs choix stratégiques : la nature du système de production (base : classification en 16 Otex), la dimension du système (selon un critère adapté à la nature du système de production pratiqué) et les combinaisons d'activités des ménages conduisant ces exploitations.

7.1. Exemples d'analyse des évolutions 1988-2010 pour quelques types d'exploitations en montagne

7.1.1 Exploitations de montagne en systèmes spécialisés bovins-lait

La proportion des exploitations avec une activité exclusivement agricole s'est réduite pas-

sant des 2/3 en 1988 à 55 % en 2010, tandis que la part des ménages pluriactifs a progressé (de 19 % à 37 %) (graphique 139 et tableau 79). Le fait le plus marquant est sans doute la très forte régression des troupeaux de moins de 15 vaches (encore 38 % des exploitations en 1988, ils ne sont plus présents que dans 10 % des exploitations en 2010) et la forte progression des troupeaux de plus de 40 VL (9 % des exploitations en 1988 et 40 % en 2010).

7.1.2 Exploitations en systèmes spécialisés bovins-viande (et/ou élevage)

La part des ménages avec une activité exclusivement agricole reste minoritaire (42 % des exploitations en 2010) et dépasse à peine celle des ménages avec activité extérieure (41 % contre 29 % en 1988) (graphique 140 et tableau 79). En revanche, les troupeaux de grande taille (≥ 40 UGB Bovines) se trouvent surtout chez les ménages à activité exclusivement agricole (28 % des exploitations en 2010 alors qu'ils ne représentaient que 16 % en 1988).

Tableau 79

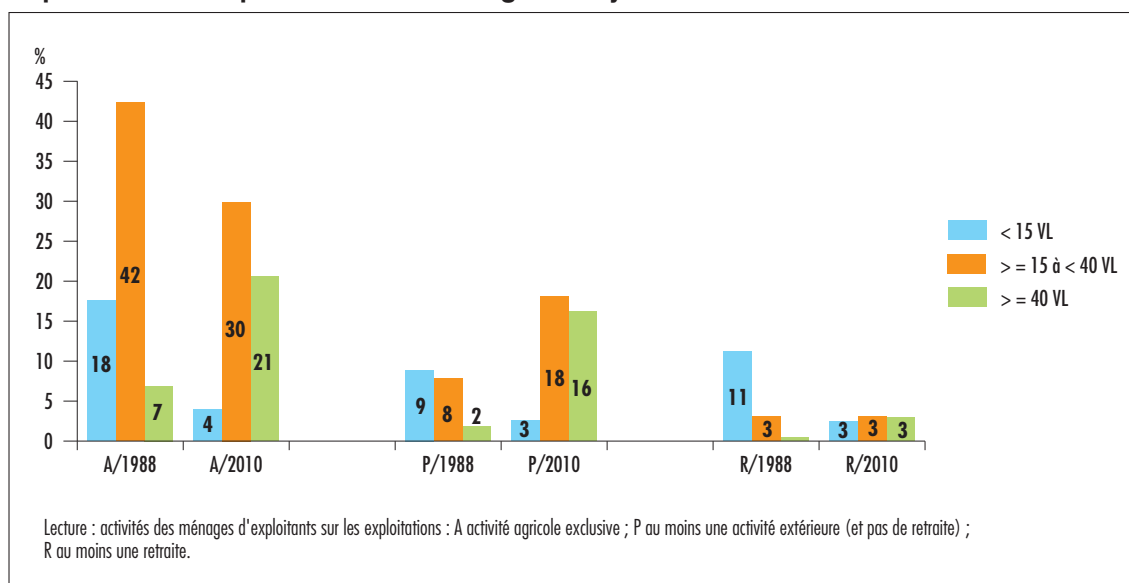
Répartition des exploitations de montagne selon leur système de production, leur dimension et la combinaison d'activités des ménages en 1988 et en 2010

En % du nombre d'exploitations dans chaque système et selon l'année considérée		Activité agricole exclusive (A)		Au moins une activité extérieure (et pas de retraite) (P)		Au moins une retraite (R)	
		1988	2010	1988	2010	1988	2010
%							
Céréales et oléoprotéagineux	SAU < 20 ha	10	10	35	31	27	25
	≥ 20 à 50 ha	7	6	8	10	5	4
	SAU ≥ 50 ha	4	7	3	5	1	1
Maraîchage et/ou horticulture	PBS < 25 000 €	14	15	19	20	12	7
	PBS ≥ 25 000 à 100 000 €	23	22	16	13	5	4
	PBS ≥ 100 000 €	6	9	4	9	1	2
Viticulture	vignes < 3 ha	5	3	22	20	33	23
	≥ 3 à 10 ha	18	11	7	16	5	5
	vignes ≥ 10 ha	6	11	3	10	1	2
Fruits et autres cultures permanentes	cult. perm. < 3 ha	9	8	27	21	37	28
	≥ 3 à 10 ha	11	11	7	11	4	5
	cult. perm ≥ 10 ha	3	8	2	6	0	1
Élevage spécialisé bovin lait	VL < 15	18	4	9	3	11	3
	≥ 15 à 40 VL	42	30	8	18	3	3
	VL ≥ 40	7	21	2	16	0	3
Élevage spécialisé bovin viande et/ou élevage	UGB bov. < 15	11	4	14	9	16	8
	≥ 15 à 40	20	10	9	12	6	4
	UGBB ≥ 40	16	28	6	20	2	5
Élevage spécialisé bovin mixte, lait, élevage ou viande	UGB bov. < 15	9	2	8	4	9	3
	≥ 15 à 40	27	7	6	6	4	3
	UGBB ≥ 40	30	44	5	25	2	6
Élevage spécialisé ovin	brebis < 100	13	5	19	15	16	13
	≥ 100 à 250	26	15	7	11	3	3
	brebis ≥ 250	12	22	3	13	1	3
Élevage spécialisé caprin	chèvres < 30	14	7	15	9	25	7
	≥ 30 à 100	26	29	10	12	3	3
	chèvres ≥ 100	6	20	1	10	0	2
Autres systèmes d'élevages herbivores	UGB Herbiv. < 15	9	10	30	33	17	18
	≥ 15 à 40	17	8	7	9	4	3
	UGB Herbiv. ≥ 40	12	11	3	7	1	2
Élevages granivores (hors-sol)	PBS < 25 000 €	7	7	21	13	24	18
	PBS ≥ 25 000 à 100 000 €	14	11	9	10	2	2
	PBS ≥ 100 000 €	15	18	6	17	1	4
Polyculture	SAU < 20 ha	20	29	26	25	31	16
	≥ 20 à 50 ha	10	8	5	8	3	2
	SAU ≥ 50 ha	3	6	1	5	1	1
Polyélevage à orientation herbivores	UGBH < 15	15	8	25	21	36	28
	≥ 15 à 40	12	7	3	5	2	2
	UGBH ≥ 40	5	13	1	12	0	3
Polyculture-élevage	PBS < 25 000 €	17	14	27	24	34	22
	PBS ≥ 25 000 à 100 000 €	15	16	5	13	2	3
	PBS ≥ 100 000 €	1	4	0	4	0	0
Apiculture	ruches < 30	1	2	32	15	28	26
	≥ 30 à 100	2	3	10	8	7	9
	ruches ≥ 100	9	20	8	13	1	4
Non classées		18	32	55	41	26	27

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 139

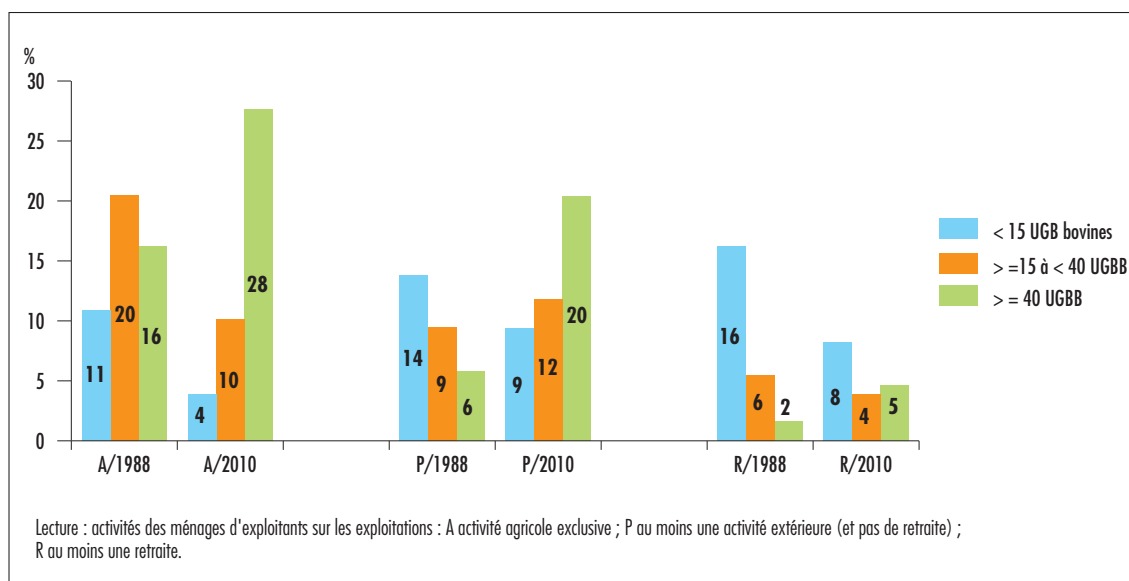
Répartition des exploitations de montagne en système bovins lait en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 140

Répartition des exploitations de montagne en système bovins viande et/ou élevage en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

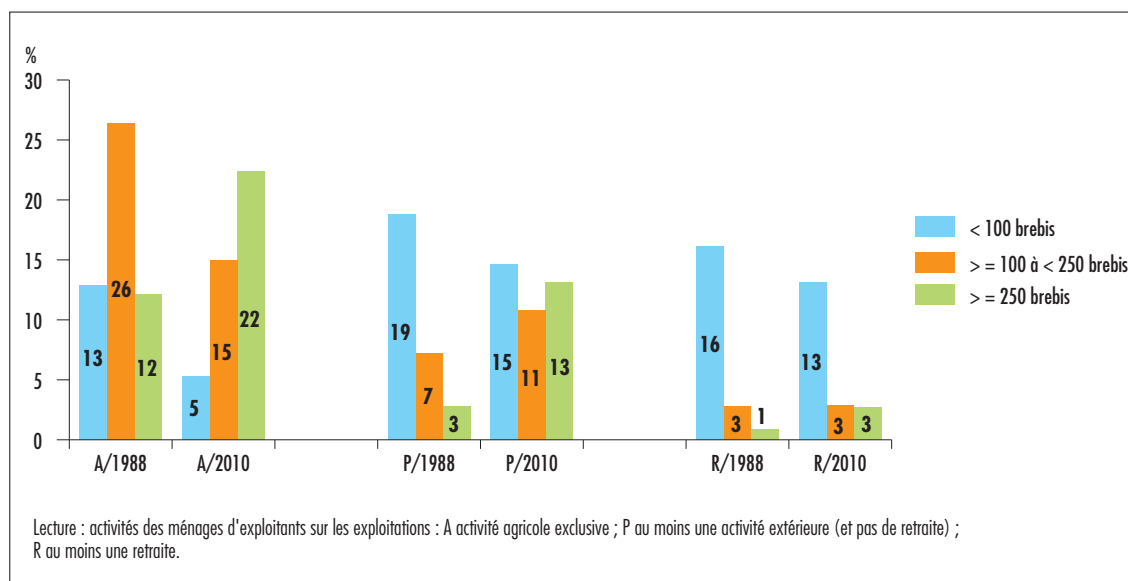
7.1.3 Exploitations en systèmes spécialisés ovins (viande ou lait)

Les ménages avec une activité exclusivement agricole deviennent minoritaires en 2010 (42 % des exploitations contre 51 % en 1988) avec un net accroissement de la taille des troupeaux (+ 10 points) (graphique 141 et tableau 79). 39 % des exploitations en système ovins en 2010 sont conduites par des ménages ayant

une activité extérieure avec des tailles de troupeaux très réparties, alors qu'il s'agissait essentiellement de petits troupeaux en 1988. La part des retraités avec une petite troupe ovine (< 100 brebis) reste importante en 2010 (13 % des exploitations en système ovins), sans doute liée au fait que cela demande relativement peu d'investissements et n'est pas très exigeant en travail (du moins pour les ovins viande).

Graphique 141

Répartition des exploitations de montagne en système spécialisé ovins en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

7.1.4 Exploitations en systèmes apicoles

La part des ménages retraités se maintient et progresse même un peu (36 % des exploitations en 1988, 39 % en 2010) avec encore de nombreuses exploitations de moins de 30 ruches (tableau 79). Un quart seulement des systèmes apicoles sont conduits par des ménages à activité exclusivement agricole qui ont alors en général plus de 100 ruches.

7.2. Importance relative en 2010 des différents types d'exploitation dans les massifs

Spécialisation laitière affirmée dans les montagnes du massif Jura, mais assez forte diversité de situations dans les autres massifs

Si on considère en 2010 dans chaque massif les cinq cas de figure les plus fréquents en nombre d'exploitations, on obtient une illustration parlante de la diversité des exploitations en montagne :

* dans les montagnes du massif des Vosges, ces 5 premiers cas de figure regroupent 35 % des exploitations : il s'agit (i) de systèmes viticoles (25 % des exploitations) répartis entre des exploitations avec moins de 3 ha de vignes conduites par des ménages pluriactifs (11 %) ou par des ménages bénéficiant d'une retraite (10 %) et des exploitations ayant entre 3 et

10 ha de vignes conduites par des ménages pluriactifs (4 %) ; (ii) d'exploitations en système « autres herbivores » avec moins de 15 UGB conduites par des ménages pluriactifs (6 %) ; (iii) d'exploitations en système bovins viande avec moins de 15 UGB bovines conduites par des ménages pluriactifs (4 %).

* dans les montagnes du massif du Jura, ces 5 premiers cas de figure regroupent 61 % des exploitations, ce qui témoigne d'une certaine spécialisation des exploitations de montagne dans ce massif. Il s'agit (i) de systèmes spécialisés bovins-lait (58 %) répartis entre des exploitations ayant entre 15 et 40 vaches laitières conduites par des ménages ayant une activité agricole exclusive (17 %) ou pluriactifs (15 %) et des exploitations ayant 40 vaches laitières ou plus conduites par des ménages pluriactifs (14 %) ou ayant une activité agricole exclusive (12 %) ; (ii) d'exploitations en système « autres herbivores » avec moins de 15 UGB conduites par des ménages pluriactifs (3 %).

* dans les Alpes du nord, ces 5 premiers cas de figure regroupent 22 % des exploitations : il s'agit (i) de systèmes spécialisés bovins-lait (14 %) répartis entre des exploitations ayant au moins 40 VL conduites par des ménages ayant une activité agricole exclusive (4 %) ou pluriactifs (4 %) et des exploitations ayant entre 15 et 40 VL conduites par des ménages ayant une activité agricole exclusive (5 %) ; (ii) d'autres

exploitations conduites par des ménages pluriactifs en systèmes grandes cultures avec une SAU inférieure à 20 ha (4 %) ou en systèmes « autres herbivores » avec moins de 15 UGB (4 %).

* dans les Alpes du sud, ces 5 premiers cas de figure regroupent 27 % des exploitations. Il s'agit (i) de systèmes en cultures permanentes (fruits) avec moins de 3 ha de cultures permanentes (13 %) conduits par des ménages retraités (8 %) ou pluriactifs (4 %) ; (ii) de systèmes ovins (viande) avec plus de 250 brebis (10 %) conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (6 %) ou pluriactifs (4 %) ; (iii) de systèmes grandes cultures avec plus de 50 ha SAU conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (4 %).

* dans le Massif Central nord, ces 5 premiers cas de figure regroupent 34 % des exploitations. Il s'agit (i) de systèmes bovins viande avec plus de 40 UGB bovines (18 %) conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (11 %) ou pluriactifs (7 %) ; (ii) de systèmes bovins-lait (16 %) ayant entre 15 et 40 VL et conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (7 %) ou pluriactifs (4 %) ou ayant plus de 40 VL conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (5 %).

* dans le Massif Central sud, ces 5 premiers cas de figure regroupent 28 % des exploitations. Il s'agit (i) de systèmes bovins viande (18 %) ayant plus de 40 UGB bovines conduits

par des ménages ayant une activité agricole exclusive (8 %) ou pluriactifs (7 %) ou ayant entre 15 et 40 UGB bovines conduits par des ménages pluriactifs (3 %) ; (ii) d'exploitations conduites par des ménages ayant une activité agricole exclusive en système ovins (lait) avec plus de 250 brebis (6 %) ou en système bovins-lait entre 15 et 40 VL (3 %).

* dans les Pyrénées, ces 5 premiers cas de figure regroupent 22 % des exploitations. Il s'agit (i) de systèmes ovins (lait ou viande) (14 %) ayant entre 100 et 250 brebis et conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (5 %) ou pluriactifs (4 %) ou ayant plus de 250 brebis et conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (4 %) ; (ii) de systèmes bovins viande (9 %) ayant entre 15 et 40 UGB bovines conduits par des ménages pluriactifs (4 %) ou plus de 40 UGB bovines et conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive (5 %).

* dans la montagne corse, ces 5 premiers cas de figure regroupent 30 % des exploitations : il s'agit (i) de systèmes bovins viande (22 %) conduits par des ménages ayant une activité agricole exclusive avec un élevage compris entre 15 et 40 UGB bovines (6 %) ou ayant plus de 40 UGB bovines (11 %) ou par des ménages pluriactifs avec plus de 40 UGB bovines (5 %) ; (ii) d'exploitations conduites par des ménages ayant une activité agricole exclusive en système ovins (lait ou viande) entre 100 et 250 brebis (4 %) ou en système caprins avec plus de 100 chèvres (4 %).